Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260227-DELIB_2026_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CALORGUEN
(Côtes-d'Armor)

Nombre de conseillers : 14 En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le VINGT-SIX FEVRIER à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CALORGUEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel ROBERT, Maire.

Date de la convocation : 10 février 2026.
Présents : **Mesdames et Messieurs** ROBERT Marcel, LUCAS Yannick, HOUGUAY Delphine, ROBERT Frédéric, LAGUETTE Pascal, TOULLIC Christelle, VANHOOVE Stéphanie, DELAUNEY Réjane, MARQUER Didier, LEROY Anita, CLERMONT Kévin VERMET Clarisse
Absents Excusés : Mrs DUPONCEL Sylvain et LORIOT DE ROUVRAY Louis.
LEROY Anita arrivée à 21h.
Procurations :
Mr DUPONCEL Sylvain a donné pouvoir à Mr ROBERT Frédéric.
Secrétaire de Séance : Mme HOUGUAY Delphine.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2026.

2026-05 : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS : DEVIS DE L'ENTREPRISE ARMOR PAYSAGE :

Monsieur le Maire expose les devis de la Société Armor Paysage de Trélivan concernant les devis d'entretien annuel des espaces verts de la Commune de CALORGUEN.

Le devis n° 4802 s'élève à 1.288,00 € HT soit 1.545.60 € TTC.
Il comprend la tonte des pelouses du presbytère en 10 interventions.

Le devis n°4803 s'élève pour l'année à 4.571,00 € HT soit 5.485,20 € TTC.
Il comprend la tonte du bassin de rétention, de l'ensemble des espaces verts, des îlots à la Roseraie 3 et de la tonte de pelouse au lavoir de la huballerie.

Le devis n°4804 s'élève pour l'année à 455,00 € HT soit 546.00 € TTC.
Il comprend la taille de la haie de thuyas au cimetière sans évacuation courant septembre, octobre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les devis n° 4802, n° 4803 et n°4804 de la Société Armor Paysage présentés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces trois devis.

Transmis en préfecture et rendu exécutoire ;
A Calorguen, le 20 mars 2026

Le Maire,
M. ROBERT Marcel

MAIRIE DE CALORGUEN (Côte-d'Armor)

La Secrétaire de Séance,
Mme HOUGUAY Delphine.